

HOME | SOCIAL / RH | FORMATION PROFESSIONNELLE | DÉPÊCHE N° 714453

VAE : une réforme à l'arrêt au moment où Synofdes et Acteurs de la compétence interpellent Gabriel Attal

Dépêche n° 714453

🕒 6 MIN DE LECTURE

Par **CHRISTOPHE MARTY**
Publiée le 26/06/2024 à 18h04

VAE
Validation des acquis de l'expérience

La réforme de la VAE est un des marqueurs du passage de Carole Grandjean au ministère délégué à la Formation professionnelle. Matérialisée par la plateforme France VAE, sa première année de mise en œuvre est un succès quantitatif. Problème de taille, aucun financement n'a été validé par le gouvernement pour 2024, ce qui met en difficulté les prestataires, a entraîné un arrêt des entrées en VAE et questionne la poursuite de la réforme. Le Synofdes et les Acteurs de la compétence viennent d'interpeller le Premier ministre pour demander une solution, au moment où une issue semble se dessiner.

REPUBLICQUE FRANÇAISE **France VAE** Le service public de la VAE Connexion professionnelle

Candidats | Professionnels | Espace d'informations | La VAE dans votre région | Besoin d'aide ?

1 Nous vous informons qu'il sera à nouveau possible de déposer prochainement une candidature sur la plateforme France excusons pour l'interruption de notre service et vous remercions pour votre compréhension.

Avec la VAE, faites valider vos compétences par un diplôme

Alors que le dépôt des demandes de VAE n'est plus possible sur la plateforme France VAE depuis le 5 juin, aucune date de reprise n'est affichée. Par ailleurs, si de premiers financements ont commencé à être versés fin juin, il semblerait que la totalité des parcours engagés ne pourront pas être financés à l'heure actuelle. | AEFinfo - CMar

"Il est [...] urgent que tous les crédits nécessaires au financement de tous les parcours [de VAE entamés depuis le début de l'année 2024], sans exception, déposés et validés (parfois même réalisés) soient débloqués dans les tout prochains jours après de trop longs mois d'attente", demandent le Synofdes et les Acteurs de la compétence dans un courrier adressé au Premier ministre, Gabriel Attal, mardi 25 juin 2024 et dont AEF info a pris connaissance. Si elles se félicitent que "France VAE porte les germes d'une réussite attendue", les deux organisations expliquent en effet que, "depuis quelques mois, cette promesse de changement profond se heurte au blocage du financement des dossiers déclarés sur la plateforme et validés. Aujourd'hui, ce sont près de 20 000 candidats en attente ou accompagnés volontairement par les organismes sans être encore rémunérés, 10 000 autres en rupture de parcours et autant d'architectes de parcours dans l'expectative", dénoncent-elles.

"Il est [...] crucial que le secteur soit rassuré et qu'une solution pérenne soit dégagée pour que, collectivement, nous continuions à investir cette belle opportunité pour les actifs", soulignent les deux organisations alors que les statistiques publiées sur le site de France VAE font état d'un arrêt brutal des entrées en parcours de VAE au mois de juin, confirmant les informations transmises par un collectif d'architectes-accompagnateurs de parcours sur le sujet. Depuis le 1^{er} juin, 167 parcours actifs sont ainsi recensés, contre 4 189 en mai (et 4 954 par mois en moyenne depuis le début de l'année 2024).

ABSENCE DE BUDGET

Le Synofdes et les Acteurs de la compétence ne sont, en effet, pas les premiers à tirer le signal d'alarme. Début juin, un collectif d'architectes-accompagnateurs de parcours, des professionnels référencés sur la plateforme du service public France VAE pour apporter "une aide technique, méthodologique et motivationnelle" aux candidats à la VAE, a, lui aussi, alerté les pouvoirs publics sur la situation. "France VAE [...] coule et entraîne avec elle tout un secteur. La raison ? Le budget décidé par une autre équipe ministérielle est bloqué par la nouvelle ministre du Travail", Catherine Vautrin, dénonce-t-il. Les architectes-accompagnateurs de parcours expliquaient, le 5 juin 2024, que "le budget dédié à la plateforme n'a pas été débloqué depuis six mois", mais aussi que "les candidatures ont été stoppées au 5 juin et les organismes ont [donc] arrêté les accompagnements laissant les candidats seuls dans leur préparation". Une décision mise en œuvre la veille, 4 juin, "en plein après-midi [et] sans communiquer aux accompagnateurs", dénoncent ces derniers. Le 26 juin, un message sur la page d'accueil de France VAE indique "qu'il sera à nouveau possible de déposer prochainement une candidature sur la plateforme France VAE".

Lancée en juillet 2024 ([lire sur AEF info](#)), la plateforme France VAE matérialise le nouveau service public de la validation des acquis de l'expérience créé par la réforme de la VAE portée par la loi "Marché du travail" du 21 décembre 2022 ([lire sur AEF info](#)). Toujours en phase de lancement, elle permet, fin juin 2024, d'accéder à 210 certifications concernant cinq secteurs professionnels (santé, sanitaire et social, grande distribution, sport et industrie). A terme, elle a vocation à devenir le point d'accès principal à la VAE, avec une montée en charge progressive des certifications accessibles sur son site, même si du retard a été pris dans la mesure où d'autres titres et diplômes auraient dû être rendus accessibles en début d'année 2024.

DES ARCHITECTES AU BORD DE LA FAILLITE

Pour les prestataires, et en particulier les architectes-accompagnateurs de parcours, la difficulté réside dans le fait que des conditions financières particulières avaient été prévues pour la phase d'amorçage du nouveau dispositif. Durant cette période, ils ne sont payés qu'à l'issue de l'accompagnement, qui s'étale durer jusqu'à la validation du titre ou diplôme et durer jusqu'à huit mois. Problème, la fin de cette phase d'amorçage initialement prévue en décembre 2023, est, de fait, toujours en cours et aucun prestataire de France VAE n'a encore été rémunéré.

Les conséquences de cette situation sont lourdes pour les organismes de formation et architectes-accompagnateurs de parcours. Ces professionnels "se trouvent en difficulté, parfois au bord de la liquidation, souvent après avoir au mieux renoncé à embaucher ou au pire avoir engagé des licenciements. Ces opérateurs sont pris au piège d'un système qui dysfonctionne alors que les incitations à lui faire confiance de la part de l'administration ont été en permanence réitérées", dénoncent ainsi le Synofdes et les Acteurs de la compétence. Le collectif d'architectes-accompagnateurs de parcours va plus loin en évoquant "des centaines d'organismes de formation, principalement des TPE, en faillite", ainsi que "des centaines d'accompagnateurs individuels à la rue". Au-delà de ces conséquences économiques et sociales pour les professionnels de la formation et de l'accompagnement, il regrette que "des milliers de candidats, 43 000 pour l'instant, soient laissés sur carreau". "France VAE c'est le service qui va potentiellement arrêter complètement la VAE. Car tout le monde aura perdu confiance dans [ce dispositif] et c'est peut-être ça le plus dommage", regrette ses membres.

SOLUTION PARTIELLE ?

Selon les informations recueillies par AEF info, le problème autour du financement de la VAE se serait noué en début d'année 2024 avec le remaniement qui est intervenu avant que la solution envisagée pour financer France VAE ne soit sécurisée. Faute d'avoir été inscrit en loi de finances pour 2024, ce financement aurait dû se faire via des fonds non utilisés dans les programmes budgétaires du ministère du Travail. Le remaniement de janvier 2024 puis les recherches d'économies qui ont rapidement suivi ([lire sur AEF info](#)) n'ont pas permis de sécuriser et formaliser cette situation, entraînant plusieurs mois de discussions budgétaires interministérielles qui ont conduit à la situation actuelle.

Selon plusieurs sources, le ministère du Travail, qui, dans la période de réserve pré-élections législatives, n'a pas répondu aux sollicitations d'AEF info, aurait toutefois fini par trouver une solution qui ne serait toutefois que partielle. Le 26 juin 2024, 43 006 candidatures actives ⁽¹⁾ sont référencées sur France VAE, ce qui représenterait un besoin de financement compris entre 50 M€ et 55 M€ selon les sources. Si les premiers versements à des prestataires sont intervenus à partir du 21 juin, il semblerait que le ministère du Travail n'ait pu débloquer des budgets qu'à hauteur des deux tiers des besoins identifiés pour financer les parcours déjà entamés (et terminés pour certains, avec une durée moyenne du parcours légèrement inférieure à six mois ⁽²⁾). Il manquerait ainsi encore de l'ordre de 18 M€ pour financer la totalité des parcours et accompagnement déjà engagés.

QUESTIONS POUR LA SUITE

Si cette hypothèse se confirme, l'avenir de la réforme de la VAE est clairement questionné. En effet, aucun financement n'est encore prévu pour les nouveaux parcours de validation qui pourraient être validés à la réouverture des dépôts sur France VAE. De plus, si un message sur la page d'accueil de la plateforme indique "qu'il sera à nouveau possible de déposer prochainement une candidature sur la plateforme France VAE", aucune date n'est clairement affichée.

De plus, alors que France VAE devait s'élargir à de nouvelles certifications et secteurs d'activité dès le début d'année 2024, à la fin juin, il n'y a encore que les cinq secteurs d'activité et 210 certifications initiaux qui restent accessibles par ce biais. En dernier lieu, la convention constitutive du GIP France VAE, qui doit réunir ministères certificateurs, régions, Pôle emploi, Afpfa, Opcco et ATPro pour piloter le nouveau service public de la validation des acquis de l'expérience, n'est toujours pas finalisée. Beaucoup de questions sont donc en suspens pour l'avenir de la VAE réformée de 2022.

(1) Sont considérées comme actives les demandes de VAE qui ont été validées par le candidat et transmises à un architecte-accompagnateur de parcours
(2) Un parcours de VAE débute avec la validation de la demande par le candidat et s'achève avec le passage devant le jury de validation.

BRANCHES - SECTEURS PROFESSIONNELS | FINANCEMENT - BUDGET | FORMATION DES ADULTES | MARCHÉ DE LA FORMATION | OPÉRATEURS | PARTENAIRES SOCIAUX | POUVOIRS PUBLICS

CONTACTER LE JOURNALISTE | SUIVRE CE SUJET | @AEFSOCIAL_RH

VAE
Validation des acquis de l'expérience

TPE
très petites entreprise

M€
millions d'euros

GIP
Groupement d'intérêt public

Afpfa
Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

Opcco
Opérateurs de compétences

ATPro
Association(s) Transitions Pro

À LIRE AUSSI

FORMATION PROFESSIONNELLE | FORMATION PROFESSIONNELLE | FORMATION PROFESSIONNELLE

Composition des jurys, durée du congé : un décret précise le fonctionnement de la nouvelle VAE
LIRE LA SUITE

Le financement de la VAE par les associations Transitions Pro suspendu dans l'attente de la finalisation du remaniement
LIRE LA SUITE

Doté d'un service public dédié, la VAE est profondément réformée par un décret publié au Journal officiel
LIRE LA SUITE

FORMATION PROFESSIONNELLE | FORMATION PROFESSIONNELLE | RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Enseignement supérieur public : moins de 2 700 VAE accordés en 2022 contre plus de 3 600 en 2019
LIRE LA SUITE

Premiers résultats encourageants pour la montée en charge de la plateforme France VAE
LIRE LA SUITE

Réforme de la formation professionnelle
LIRE LA SUITE

À DÉCOUVRIR

POLITIQUE DE L'EMPLOI | RESSOURCES HUMAINES | RESSOURCES HUMAINES

Gilbert F. Hongbo, DG de l'OIT, appelle à "disséquer et comprendre la problématique" des migrations économiques
LIRE LA SUITE

Ce que les députés RN ont proposé à l'Assemblée nationale sur l'emploi et le travail
LIRE LA SUITE

La composition du Haut Conseil du dialogue social est renouvelée pour les cinq prochaines années
LIRE LA SUITE